



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal**  
**du lundi 14 mars 2011**

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 février 2011
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des Commissions :
  - 4.1 Rapport de la Commission des bâtiments et emplacements communaux concernant un crédit complémentaire de CHF 632'000.- pour l'école du Pommier (Rapporteur : R. DETRAZ).
  - 4.2 Rapport d'information des délégués auprès du Tennis Club Grand-Saconnex (Rapporteur : E. STEINER)
5. Projets de délibérations :
  - 5.1 Ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 632'000.- relatif aux équipements publics communaux – 1ère étape – de la campagne du Pommier – Remise en état des installations de ventilation de l'école
6. Propositions du Conseil administratif
7. Route des Nations et autres grands travaux
8. Réponses aux suspens du Conseil municipal
9. Questions des Conseillers municipaux
10. Propositions des Conseillers municipaux
11. Motions
12. Résolutions
13. Communications et divers

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) – Natacha BOUCHAREB (VERTS)- Laurence BURKHALTER, Vice-présidente (GAG) - Nadja BURKHARDT (PDC) - Jean-Claude CUDRE (PAS) - Robert DETRAZ (RAD) - Pierre ECKERT (VERTS) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) - Bertrand FAVRE, (LIB)- Anthony GIORGETTA (PS) - Peta GIROD (PDC) – Catherine JEANDET, Présidente (PDC)- Laurent JIMAJA (VERTS) -Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - M. Ivan MANOLA (LIB) - Georges MARGUET (PAS) - Doris MOTTET (RAD) - Antoine ORSINI (LIB) - Claudine PERROTIN DURET (RAD) - Laurence POGET MORENO (VERTS) - Michel POMATTO, Secrétaire (PS) - Eric PORTIER (GAG) - Calin SCHIAU (PAS) - Eric STEINER (RAD) - Georges UDRIOT (RAD)

M. Jean-Marc COMTE, Conseiller administratif, Vice-président  
Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative

Excusé :

M. Arthur PLEE, Maire

Assistent à la séance :

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général  
M. Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique  
Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste

\*\*\*

La Présidente ouvre la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Elle félicite les Conseillers municipaux réélus et

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 FEVRIER 2011**

Après quelques demandes de précisions de textes qui seront apportées au procès-verbal, ce dernier est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

La Présidente indique que le bureau déplore fortement l'attitude des personnes qui ont arraché des affiches, quel que soit le parti politique, et espère vraiment que cette situation ne se reproduise pas pour les élections de l'exécutif.

La Présidente rappelle le questionnaire de la Constituante avec le délai fixé.

La Présidente informe que la 34<sup>e</sup> course pedestre de Bernex aura lieu le samedi 16 avril 2011 à 17h00.

Représentation du bureau

- 17 février 2011 : Promotions civiques

### Courriers

Mme BURKHALTER donne lecture d'un courriel d'une citoyenne concernant l'orientation des futures tombes au cimetière du Blanché ainsi que de la réponse de la Présidente du Conseil municipal (*annexe 1*).

M. POMATTO donne lecture de la carte de remerciements de M. Arthur PLEE, Maire.

Mme BURKHALTER donne lecture du courrier de l'ALIQT du 21 février 2011 concernant l'installation d'un nouvel émetteur GSM et UMTS Swiscom au chemin François-Lehmann (*annexe 2*).

M. POMATTO donne lecture de la copie du courrier de M. et Mme Eric PORTIER du 1<sup>er</sup> mars 2011, adressé à M. COMTE, concernant la rénovation de l'Ancienne Mairie (*annexe 3*).

## **3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

### **Communications de Mme BÖHLER:**

M. PLEE est venu passer deux heures en séance du Conseil administratif jeudi dernier. En principe, il devrait reprendre ses activités demain mardi 15 mars.

M. Simon VAN DER MEER est malheureusement décédé le 4 mars dernier. Ce Saconnésien avait obtenu le prix Nobel de physique en 1984 conjointement avec M. Carlo RUBBIA, pour leur contribution au projet SPS (super synchrotron à protons) pour le CERN. Le Mérite saconnésien avait également été décerné à M. VAN DER MEER.

Opération « jeunes »: cette opération a été organisée par l'Association des jeunes magistrats du canton, qui regroupe tous les magistrats qui ont moins de 40 ans. Les jeunes du canton étaient invités à passer une journée avec le Conseil administratif de leur commune. Le Conseil administratif a eu le plaisir d'accueillir trois jeunes Saconnésiens qui ont passé une partie de leur journée en Mairie. Un compte-rendu écrit par l'une des participantes paraîtra dans le prochain GSI. Ces jeunes souhaiteraient que cette opération soit répétée.

Les lions de Genève : cette équipe de basket LNA a obtenu le « prix fair-play », qui est remis par Swiss Basket. Ce prix a pour but de sensibiliser d'avantage la prévention des accidents. Tous les acteurs sont visés, soit les joueurs, les arbitres, les coachs et les spectateurs.

Finances : Mme BÖHLER montre à l'écran une comparaison des revenus annoncés par l'Etat et les encaissements réels (*annexe 4*). Malgré le fait qu'il y a 1000 habitants de plus au Grand-Saconnex, les revenus des personnes physiques sont en baisse ! De plus, la disparition annoncée de la TPC n'aide pas du tout. Pour la commune, cela représente entre 3 et 4 millions de moins. Il ne sera peut-être pas possible de se lancer dans certains programmes qui auraient fait bien plaisir.

### **Communications de M. COMTE :**

Autorisations de construire : une autorisation de construire a été délivrée pour le bâtiment administratif en bas de la route de Ferney.

La demande d'autorisation de construire pour la rénovation de l'école Place a été déposée et publiée.

Les autorisations de construire pour la rénovation du chemin des Coudriers et du chemin des Crêts-de-Pregny ont également été délivrées.

Domaine public : le Conseil administratif a reçu des représentants des SIG et de SWISSCOM, qui ont la mission importante de raccorder environ 187'000 ménages genevois d'ici 2014 et 250'000 ménages genevois d'ici 2020 au réseau de la fibre optique. Ce réseau sera pratiquement sans limite en termes de bandes passantes pour le téléphone, l'Internet, la télévision et la vidéo sur demande. La ville du Grand-Saconnex devrait être raccordée d'ici 2014. Cette installation ne devrait pas occasionner de coûts pour la commune, si ce n'est des coûts d'organisation et de coordination.

#### **4. RAPPORTS DES COMMISSIONS :**

##### **4.1 Rapport de la Commission des bâtiments et emplacements communaux concernant un crédit complémentaire de CHF 632'000.- pour l'école du Pommier**

M. DETRAZ donne lecture de son rapport.

##### **4.2 Rapport d'information des délégués auprès du Tennis Club Grand-Saconnex**

M. STEINER donne lecture de son rapport.

M. ECKERT demande si le club se plaint d'un manque de courts.

M. STEINER pense que le rapport reflète bien le manque de courts, vu que des juniors et des membres sont refusés. De plus, avec l'augmentation de la population, cela va encore empirer.

#### **5. PROJETS DE DELIBERATION :**

##### **5.1 Ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 632'000.- relatif aux équipements publics communaux – 1ère étape – de la campagne du Pommier – Remise en état des installations de ventilation de l'école**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres.

M. COMTE se réfère à l'exposé des motifs. Les travaux sont suffisamment conséquents pour qu'ils n'aient pas pu être conduits l'été dernier. Une fois que les défauts ont été constatés et attestés par un huissier de justice, ils ont été soumis à la Commission bâtiments et emplacements communaux. Il est évident que ce montant supplémentaire est porté au litige en cours.

Mme BURKHALTER donne lecture de la délibération :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

décide

par

**24 « oui », soit à l'unanimité des membres,**

1. de procéder à la remise en état des installations de ventilation de l'école du Pommier,
2. d'ouvrir, à cet effet, un crédit de CHF 632'000.- au Conseil administratif,
3. de comptabiliser la dépense de CHF 632'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan du patrimoine administratif,
4. d'amortir la dépense de CHF 632'000.- selon les modalités prévues dans la délibération de 16 décembre 2002 relative à l'ouverture d'un crédit pour la construction des équipements publics communaux – 1<sup>ère</sup> étape – de la campagne du Pommier,
5. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 632'000.-.

**6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF :**

M. COMTE propose la réunion de la Commission routes, circulation, mobilité pour faire un bilan des travaux difficiles qu'elle a conduits avec beaucoup de volonté dans les tentatives et les réussites parfois de limitation du trafic de transit et de limitation de vitesse, afin que la passation avec la prochaine législature se fasse le mieux possible. La date de cette réunion reste encore à fixer.

M. COMTE propose la réunion de la Commission de l'environnement le lundi 23 mai 2011, à 18h30, pour faire un bilan sur les questions en relation avec les dépenses énergétiques des bâtiments ainsi que d'autres bilans concernant l'environnement.

**7. ROUTE DES NATIONS ET AUTRES GRANDS TRAVAUX :**

M. COMTE rappelle que le Conseil administratif s'est battu depuis trois ans pour que Le Grand-Saconnex quitte un marasme et des nuisances qui ne sont plus supportables. La route des Nations est un passage obligé dans la mesure où le canton et la commune ont décidé que la loi impose que la route des Nations se réalise avant le tram.

Le tram est une nécessité profonde et indispensable pour Le Grand-Saconnex, le Grand Conseil - et par là-même les Verts du canton - a voulu être cohérent et a décidé de passer par la route des Nations. Le Grand-Saconnex n'a pas à juger de la parfaite adéquation de construire une nouvelle route. C'est à l'Etat de justifier le concept global de mobilité.

La seule manière de réduire les nuisances au Grand-Saconnex, et c'est ce qu'à compris le Grand Conseil y compris les Verts, c'est de décider de voter des crédits importants pour la route des Nations et aussi de remonter à la hauteur de la route des Nations le projet du tram Grand-Saconnex.

M. COMTE a peur que les discussions qui sont relancées finissent par faire courir le risque d'un nouveau report de ces différents projets, ce qui serait insupportable pour les Saconnésiens.

M. ECKERT pense avoir déjà tout dit lors de la dernière séance de février. Il voulait donner un autre son de cloche par rapport aux propos extrêmement optimistes édités dans le Grand-Saconnex Information. Il ne pense pas que les projets mis en place permettront aux Saconnésiens de vivre dans un futur moins embouteillé. Il voulait faire savoir de façon publique le point de vue qu'il avait donné au Conseil municipal de février.

## **8. REPONSES AUX SUSPENS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Proposition de M. PORTIER de mettre les mises à l'enquête publiées dans la FAO sur le site Internet de la commune : Mme BÖHLER explique qu'il serait extrêmement lourd de réellement mettre sur le site Internet de la commune les mises à l'enquête publiées dans la FAO. Cela serait également contraire à l'esprit même d'Internet, qui n'est pas de dupliquer l'information, mais de la rendre accessible via des liens. Un lien va être inséré depuis le site Internet de la commune vers le site Internet de la FAO, ce qui permettra une consultation de la feuille d'avis tout en évitant un très fastidieux travail de ressaisie.

Proposition de Mme PERROTIN DURET que la commune rallie le réseau mondial des villes amies des aînés : Mme BÖHLER indique que le Conseil administratif accueille tout à fait favorablement cette proposition. En effet, c'est un sujet sur lequel l'assistante sociale communale travaille depuis plusieurs semaines. Bien évidemment, il faudra vérifier que la commune peut bel et bien offrir l'environnement que l'OMS appelle de ses vœux pour qu'une telle adhésion au réseau mondial des villes amies des aînés ne soit pas une simple appellation mais trouve une réelle expression dans le quotidien des personnes âgées.

Question de M. PORTIER qui aimerait savoir si les travaux relatifs à une rampe de parking sous le bâtiment de l'Ancienne Mairie correspondent bien à cette mise à l'enquête : M. COMTE indique que les travaux qui ont été exécutés correspondent effectivement aux plans mis à l'enquête auprès du DCTI. Cette question, ainsi que celles figurant dans son courrier lu en début de séance, ont été largement abordées dans le cadre de la dernière Commission des bâtiments et emplacements communaux, dont le rapport sera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Proposition de M. PORTIER d'améliorer l'éclairage du cheminement entre la route de Colovrex et le chemin Auguste-Vilbert : M. COMTE signale qu'après un transport sur place, il semble que l'éclairage du candélabre situé au milieu de la liaison piétonnière route de Colovrex/chemin Auguste-Vilbert (au droit de la Place de Carantec) est suffisant, même s'il n'était pas optimal. L'éclairage routier sur la place de Carantec est en effet important et de l'autre côté, un Zebralux est de plus placé sur le passage pour piétons. D'autre part, la commune essaie de réduire les consommations d'éclairage public.

Proposition de M. EYA NCHAMA de réunir une Toutes Commissions Réunies concernant la route des Nations : M. COMTE indique qu'il organisera volontiers une telle séance lorsqu'elle sera opportune. Pour l'heure actuelle, il est trop tôt, il n'y a rien d'assez concret pour que les membres du Conseil puissent se faire une opinion. Dès que le Conseil administratif aura des nouvelles soit sous forme de modifications des projets ou d'affinement des projets, il est évident qu'une Toutes Commissions réunies sera convoquée pour que tout le monde soit au courant en même temps de ces grosses infrastructures.

## **9. QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. ORSINI signale que durant le Salon de l'auto, il a reçu – à sa grande satisfaction car cela prouve que le travail a été fait - une amende pour n'avoir pas mis son disque bleu. Toutefois, il a été surpris d'y voir les armoiries de la commune de Vernier ainsi qu'un bulletin de versement des caisses communales de Vernier. Il aimerait savoir quelles sont les compétences d'un corps de police extérieur à la commune et pourquoi l'argent des amendes ne revient pas au Grand-Saconnex.

Mme BÖHLER explique que depuis de nombreuses années, la commune bénéficie de l'aide des agents de Vernier et de Meyrin lors de la période du Salon de l'automobile. Les amendes qu'ils infligent vont effectivement dans leur commune respective, cependant Le Grand-Saconnex ne paie pas les heures qu'ils effectuent sur la commune.

M. ECKERT précise qu'il existe une convention entre les trois communes, ce que confirme Mme BÖHLER.

M. PORTIER relève que lors des précédents salons, les Saconnésiens pouvaient rester stationnés dans les zones 4h-15h s'ils disposaient d'un macaron et s'ils posaient leur disque bleu sur le pare-brise. Cette année, cette faveur est tombée. Il trouve déplorable que l'on oblige les habitants du Grand-Saconnex à déplacer leurs voitures pendant le salon et à devoir prendre leur véhicule pour aller travailler au lieu de prendre les transports publics. Vu les nuisances que les habitants subissent durant cette période, c'est vraiment dommage qu'on leur supprime cette faveur.

Mme BÖHLER pense que tout le monde est d'accord pour dire que cette période du salon est extrêmement désagréable pour les Saconnésiens. Le problème est que cette faveur était illégale et la commune pouvait se faire traîner devant les tribunaux. Il est également totalement illégal d'enlever des amendes. Il n'y a que l'agent qui a infligé une amende qui peut l'enlever. Un ancien magistrat de la ville de Genève l'a appris à ses dépens. La loi doit malheureusement s'appliquer.

M. PORTIER est vraiment déçu de cette réponse. De plus, concernant l'Ancienne-Route, il y a eu une modification de l'arrêté concernant la mise en « riverains autorisés », qui n'est valable que le week-end. Un simple panneau « circulation interdite » n'est pas assez décourageant.

M. EYA NCHAMA signale qu'il a lutté pendant toute sa vie et luttera encore pour la liberté d'expression. En droit suisse, quand un citoyen est blessé dans son honneur, il peut porter plainte et les tribunaux prennent en compte l'atteinte à l'honneur. Comment est-il possible que quand le Conseil municipal a été déshonoré, il reste silencieux ? Le mouvement identitaire genevois a déshonoré le Conseil municipal en véhiculant des propos qu'il n'a pas dit. Le silence dure jusqu'à aujourd'hui. Il pense que lorsque le Conseil municipal ou le Conseil administratif est lésé, il doit mettre un démenti catégorique immédiatement, pour couper court aux mensonges qui sont véhiculés dans la commune. Il demande pourquoi ce silence.

Mme BÖHLER relève que cette question a été soulevée lors du dernier Conseil municipal et qu'il y a eu de nombreuses discussions à ce sujet. Il a été décidé de ne pas faire de la publicité à ce groupe politique, qui ne cherche que cela. Répondre leur permettait de rebondir et il déforme systématiquement tout ce qui est dit ou écrit. Elle est désolée que M. EYA NCHAMA n'ait pas réagi lors de la dernière séance.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 mars 2011

Personnellement, elle a eu des échanges avec plusieurs personnes, que cela soit par téléphone ou par écrit. La réponse de la Présidente, lue en début de séance, est basée sur la réponse mise au point en Mairie.

Mme BÖHLER propose de mettre un article à ce sujet dans le GSI du mois de mai, pour clarifier la situation.

Mme BOUCHARÉB pense que le mouvement citoyen a été sanctionné en n'obtenant que 70 voix et trouve que cela ne vaut pas la peine de leur faire un article.

M. MARGUET pense qu'il est important de le remettre en place car c'est un appel à la haine raciale, ce qui n'est pas supportable. Leur flyer était un tissu de mensonges et il faut intervenir, même si c'est leur faire de la publicité.

M. ECKERT pense que maintenant que les élections sont passées, un article peut être écrit pour expliquer la décision qui a été prise par la Commission sociale. Cet article ne devra pas faire référence à un groupe quelconque, mais devra simplement clarifier la situation.

M. ORSINI comprend bien que la campagne de désinformation de ce groupe a suscité des inquiétudes légitimes parce que l'information était fautive. Il pondère malgré tout la nécessité ou l'opportunité de cette communication par rapport au fait qu'il a reçu un certain nombre de flyers qui n'étaient pas totalement irréprochables du point de vue du racisme. De plus, il n'y a actuellement aucune décision formelle de prise ni aucun projet initié. Il serait donc d'avis d'informer la population au moment où un projet précis sera déposé, en expliquant pourquoi le choix de l'orientation a été fait.

Mme MAMIN-TISSOT relève que la réponse lue par Mme JEANDET en début de séance ne fait référence à aucun groupe politique. Elle pourrait peut-être paraître dans le GSI pour répondre aux questions générales des Saconnésiens.

Mme GIROD souligne que s'il l'on prend la première marche dans cette direction, il faudra assumer le reste. S'il faut sanctionner ce groupe pour agression raciste, cela débouchera sur quelque chose d'extrêmement lourd. Elle est du même avis que M. ORSINI d'attendre la prochaine législature pour gérer cette affaire. Elle ne veut pas être dans une position où il faudra vérifier chaque affiche ou chaque flyer distribué dans la commune.

M. MARGUET rappelle que lorsqu'il y a eu un emploi abusif des armoiries de la commune, un règlement a été rédigé pour rectifier le problème. Quand on voit les affiches et ce qui est écrit par le groupe en question, c'est insupportable et on ne doit pas l'accepter.

La Présidente propose de faire référence à la réponse du bureau du Conseil municipal dans le résumé des séances qui figure dans le GSI. Ensuite, les gens seront libres d'aller le lire ou pas sur le site Internet.

M. ECKERT a appris qu'il n'est pas possible d'implanter une piscine au Pommier dans les 10 ans, sans avoir recours à l'architecte qui a gagné le concours. Il aimerait savoir à quelle date exactement une proposition de réimplanter une piscine au Pommier pourra être faite sans faire appel au gagnant du concours.

Concernant les amendes durant le salon de l'automobile, M. CUDRE trouve l'attitude du Conseil administratif totalement déplorable. Dans ce même hémicycle, il y a quelques années, le Conseiller administratif Pierre GARDET avait bien dit que si le disque bleu et la vignette étaient placées sur le pare-brise, finalement un œil serait fermé. Le Conseil administratif actuel a décidé de faire différemment. Il a eu énormément de plaintes des habitants qui se disent que ce n'est pas normal d'avoir changé de politique sans aviser personne.

Mme BÖHLER rappelle que chaque personne qui vient en mairie chercher une vignette reçoit une feuille explicative.

M. ORSINI relève que suite à l'amende qu'il a reçue, il est allé à la mairie chercher la vignette ainsi qu'un disque bleu gracieusement offert. L'employé communal lui a donné une photocopie et a attiré expressément son attention sur le fait qu'à partir de maintenant, la tolérance qu'il y avait depuis des années n'existait plus. Pour sa propre expérience, il a été clairement informé par les employés communaux des risques encourus.

M. CUDRE a remarqué que pendant le salon et comme chaque année, il y a pléthore de places disponibles au chemin Fr.-Lehmann. Il demande donc au Conseil administratif d'être une fois conséquent avec lui-même en faisant faire toute l'année des contrôles et non pas seulement pendant le salon.

Mme BÖHLER relève que pendant le salon de l'automobile, des gardes se trouvent en bas des chemins Taverney et Lehmann qui empêchent les gens de passer.

Mme BURKHALTER a été interpellée par des usagers du parking Colombelle qui paient un abonnement et ont été confrontés à un manque de places durant le salon. De plus, malgré le règlement qui dit qu'il est interdit aux usagers de parquer des véhicules sans plaques d'immatriculation, il y avait environ 25 véhicules sans plaques dans ce parking. Existe-il un accord particulier avec des garages durant cette période et comment faire pour que les abonnés puissent se parquer ?

Concernant les trois immeubles situés rue Gardiol, rue Giacometti et rue Sonnex, Mme BURKHALTER a constaté qu'il y avait peu d'éclairage à l'intérieur de cette zone. Les habitants se plaignent que cette obscurité attire les jeunes qui jettent des cailloux contre les vitres. Elle demande qui est responsable de cette zone et si la commune peut intervenir.

M. COMTE explique que le parc central entre ces trois immeubles est privé. Les habitants devraient en premier lieu se plaindre auprès de leur régie. Si vraiment ils n'ont pas de réponses, la commune pourra peut-être les aider à faire quelque chose. D'un autre côté, certains habitants se plaignent d'avoir trop de lumière pour éviter que des jeunes viennent et que certains autres se plaignent de n'en avoir pas assez.

M. JIMAJA informe que des habitants lui ont fait remarquer que des voitures stationnent au même endroit pendant plusieurs semaines, sans attirer l'attention des policiers municipaux. En ville de Genève, les agents ont un boîtier qui permet d'enregistrer et de déterminer combien de temps un véhicule est garé. Il aimerait savoir si au Grand-Saconnex, il y a une méthode qui permette aux agents de déterminer combien de temps les véhicules sont parqués.

**10. PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

M. POMATTO a eu l'occasion d'aller plusieurs soirs au Pommier ainsi que le dimanche matin. Tous les trottoirs sont couverts de voitures et les places pour handicapés sont toutes occupées. Il propose de faire une action pendant quelques jours et faire enlever ces voitures, même si c'est à la commune de payer, car c'est l'un des moyens les plus dissuasifs.

Lors du contrôle effectué par les agents dernièrement, Mme BÖHLER a posé la question aux agents municipaux pour savoir si c'était des Saconnésiens qui ne garaient pas leurs véhicules en sous-sol. Il s'avère que non et que c'était bien des visiteurs. Le fait est que même si les agents travaillent certains soir jusqu'à minuit, ils ne sont pas là tous les soirs. Ceci dit, il est totalement inadmissible d'occuper des places "handicapé" illicitement et il faudrait pouvoir faire enlever ces voitures. Elle va regarder ce qui peut être fait.

M. POMATTO avait demandé de voir ce qui se passe sur d'autres communes concernant le macaron payant. Beaucoup de communes ont opté pour ce système car c'est une façon légale pour qu'un habitant puisse rester stationné.

M. PORTIER relève que ce système est uniquement sous la surveillance de la Fondation des parkings, qui gèrerait alors toute la commune. Il y est fortement opposé car si l'on en vient à des contractuel(le)s au Grand-Saconnex, cela sera la mort de la commune.

Mme BÖHLER confirme ces propos. De plus, ce macaron coûte CHF 180.- par an. Tout le monde va résilier sa location de place de stationnement en sous-sol et plus personne ne pourra se garer où que ce soit. Le Conseil administratif a donc renoncé à cette option.

Mme GIROD a eu le bonheur de passer devant l'Ancienne Mairie et a pu voir qu'il y avait un ancien puits. Elle propose de laisser une trace de ce puits et de le mettre en valeur lorsque les travaux seront finis.

M. FAVRE explique que lors de la dernière Commission des bâtiments, le projet présenté montrait qu'il y aura une trace en surface.

Mme PERROTIN DURET propose d'informer mieux ou encore la population sur le recyclage et la récupération des nouvelles ampoules économiques qui sont toxiques en raison du mercure qu'elles contiennent. Une information serait aussi nécessaire quant aux différentes sortes d'ampoules économiques qui sont vendues, au niveau de leur toxicité.

M. COMTE trouve cette proposition excellente. Une information sera faite dans un prochain numéro du GSI.

M. ORSINI propose que soit étudié la pose de miroirs aux sorties munies de chaînes électriques des allées paires du chemin Taverney, afin que les automobilistes aient une visibilité des piétons. En effet, plusieurs habitants ont eu des frayeurs avec des enfants qui couraient sur le trottoir, qui sont masqués par des murets et des bosquets.

M. PORTIER signale que la régie doit demander l'autorisation à l'OCM et à la commune.

M. COMTE comprend le souci de M. ORSINI car il faut éviter les accidents à tous prix. Le côté rassurant est qu'il n'y a jamais eu d'accident sur ce chemin Taverney. Les automobilistes doivent prendre la responsabilité de faire attention lorsqu'ils traversent un trottoir. Il n'est pas sûr qu'un miroir qui dédouane les automobilistes de faire attention soit vraiment une bonne solution. De plus, ils gèlent l'hiver et demandent une nouvelle floraison de poteaux et de signalisation dans l'espace public. Il y a un projet pour essayer de faire de la mobilité douce de l'autre côté du chemin, avec une voirie qui serait réduite dans sa largeur et qui obligerait les conducteurs à rouler moins vite dans le quartier. Il est donc préférable de privilégier la mobilité douce plutôt que la vitesse des voitures.

## **11. MOTIONS :**

### **11.1 Motion des groupes radical et libéral : Un appartement de fonction pour les concierges d'école dans les bâtiments scolaires ou à proximité immédiate**

Mme MOTTET donne lecture de la motion (*annexe 5*).

M. ECKERT relève que cette motion part d'un bon sentiment et met en avant les aspects de sécurité et de chaleur humaine. Cependant, il faut prendre en compte le prix de ces prestations, dont le prix des locaux qui peuvent être utilisés comme salles de classes. Si ces classes ne sont pas faites, il faudra les construire à un autre endroit et cela aura aussi un prix. Il part du principe qu'il y a un certain nombre de surveillances mises en place dans les écoles, soit par les APM soit par des entreprises de surveillance. Il faut faire une analyse pour savoir si l'on désire un concierge ainsi qu'une société de surveillance ou si en fin de compte, en mettant des concierges sur place on pourrait se passer des sociétés de surveillance. Il n'a pas les réponses à ces questions et il serait enclin à refuser cette motion en demandant au Conseil administratif de faire une étude concernant le rapport prix/prestations.

Mme PERROTIN DURET, ayant été plusieurs années présidente d'associations de parents d'élèves et ayant souvent fréquenté des directeurs d'école de différents niveaux, elle peut dire que leur attitude face au fait qu'il y ait un concierge dans l'école a toujours été positive. Par exemple, dans le nouveau collège de Sismondi, un appartement de fonction a été conservé car il était vraiment important d'avoir des adultes en permanence dans l'école.

M. POMATTO se souvient qu'il y a déjà eu des discussions à ce sujet il y a quelques années, desquelles il est ressorti que cela valait la peine de privilégier, quand cela est possible, la conservation d'un appartement de fonction dans le cadre d'une école. Cependant, il n'est pas favorable à ce que cela devienne quelque chose de contraignant. Il y a des endroits où cela ne s'y prête pas. Si l'on devait mettre un appartement de fonction dans l'Ancienne Mairie, cela poserait des problèmes de place. Il est d'accord pour que cet aspect soit pris en compte mais il faut que cela soit étudié au coup par coup. Et en allant plus loin, qu'est-ce qu'on fait des concierges qui n'habitent pas sur la commune ? Ces derniers font quand même très bien leur travail. Ce n'est pas forcément parce qu'un concierge habite dans l'école qu'il va être présent à toute heure de la journée et qu'il viendra fermer des salles à minuit le soir. Pour le moment, il y a un tournus des responsables de bâtiments.

M. ORSINI pense que le fait de résider sur place peut correspondre à une compensation salariale et faire partie de l'accord que la commune règle avec son employé. C'est aussi à mettre en compensation d'une prestation de sécurité qui peut correspondre au manque à gagner d'un local pour la commune.

Cela peut être la compensation d'un autre appartement de fonction, toujours à la charge de la commune, qui soit moins proche du lieu de travail. La question est de savoir si l'on veut favoriser la proximité de l'appartement, qui est un gain de sécurité. Les concierges, quand ils logent dans les bâtiments communaux, ont une absolue connaissance du lieu, ils préviennent des comportements et des situations et il est convaincu que ces situations, si elles étaient gérées par des personnes externes n'habitant pas sur les lieux le serait de manière moins efficace. Il s'agit également d'un service au public. Lui-même était fort aise à l'époque de trouver quelqu'un à demeure, à des heures tardives, lorsqu'il avait oublié son cartable.

Mme MAMIN-TISSOT signale que le PDC n'a pas souhaité soutenir cette motion car l'invite 4 est trop contraignante. Le PDC accepte volontiers que les logements se trouvent à proximité mais pas qu'ils doivent être dans les bâtiments. Les 8 heures de travail hebdomadaire d'un concierge couvrent largement les heures scolaires. Il reste également après les heures scolaires pour répondre aux élèves qui ont oublié leurs devoirs ou objets en classe. Les temps changent et même si l'on peut saluer le bon temps du concierge disponible 24h sur 24, les concierges ont aussi le droit à leur temps de repos. Le PDC n'est donc pas convaincu de l'utilité de cette motion, d'autant plus que la plupart des concierges logent sur la commune et ne sont qu'à quelques minutes de leur bâtiment s'il devait y avoir un problème. Il n'est pas convaincu non plus que la présence d'un concierge empêcherait les déprédations sur les bâtiments.

Mme BÖHLER donne une information qu'elle a trouvée cet après-midi dans le règlement du Département de l'instruction publique relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux scolaires de l'enseignement primaire, qui date du 11 novembre 2008 : dans les différentes choses à prévoir, il faut un appartement de fonction.

Mme MOTTET rappelle qu'avec son mari, ils ont œuvré 25 ans comme concierge à l'école de la Tour en habitant l'appartement de fonction de cette école. Il est vrai qu'un concierge ne peut pas empêcher toutes les déprédations mais il y contribue quand même beaucoup. Quand il y a des problèmes d'installations techniques, très souvent il est le premier à le savoir et il a une grande connaissance des lieux. Les enfants ont aussi « peur » de la ou du concierge. Un concierge sur place est beaucoup plus sécurisant.

Mme BOUCHARREB pense que pour un concierge, prendre un appartement de fonction pose problème au moment où il quitte son poste. Il doit alors retrouver un logement à un loyer quasi identique. Il faudrait donc que les communes qui imposent aux concierges un appartement de fonction les soutiennent très fortement lorsqu'il s'agit de les reloger.

M. MARGUET relève que cette motion est arrivée il y a quelque mois, suite à une Commission des bâtiments concernant la rénovation de l'école Place. Il faut savoir s'il faut privilégier des places pour les enfants dans les écoles ou si dans un ou deux ans, il faudra refaire une école complète car la commune sera en manque de places scolaires. Dans le cas de l'école Place, il y a pratiquement l'obligation de libérer l'appartement de concierge pour y faire des classes. De plus, le concierge en place étant proche de la retraite, il n'y avait pas le problème de le reloger par la suite. Il ne soutiendra donc pas cette motion.

En ayant entendu ce soir le témoignage de Doris, Antoine ORSINI tient à remercier le couple de l'avoir reçu à l'école de La Tour pour lui rendre des objets précieux. Par rapport à la remarque de Mme MAMIN-TISSOT, la volonté des groupes libéral et radical est justement de laisser une certaine flexibilité, car ils sont bien conscients qu'il n'est pas salubre d'avoir dans tous les cas l'appartement à l'intérieur du bâtiment. Comme dans tous les cas il n'est pas forcément plus intéressant de le mettre à proximité immédiate quand il peut être intégré. D'autant plus qu'il apprend ce soir qu'il y a une disposition légale qui devrait aller dans le sens de l'intégration. Il y aurait donc une certaine flexibilité en Commission pour faire valoir une solution plutôt que l'autre.

M. ORSINI demande également qu'est-ce qu'on dirait si les concierges d'immeubles ne logeaient pas à proximité immédiate. Qu'est-ce qui se passerait si le concierge habitait à l'autre bout du canton ? C'est une proximité que chacun apprécie énormément dans la vie de tous les jours et qu'il comprend comme nécessaire et comme inconcevable autrement. Dans le cadre d'une école, on peut comprendre que ce soit le même principe et qu'il est nécessaire d'avoir des gens à proximité, pour des raisons de sécurité, de connaissances du terrain, de connaissances des problèmes. Les concierges sont des gens qui font du lien social, tout comme les TSHM par exemple. Il n'est pas demandé d'asservir le personnel communal en lui demandant d'être présent 24 h. sur 24 et de répondre présent à la moindre broutille, mais il faut aller vers le lien social et de proximité.

Mme MAMIN-TISSOT confirme les propos de Mme BOUCHARÉB. Par le passé, il a fallu parfois déloger le concierge et ce n'est pas une affaire simple. Par contre, s'il y a un règlement légal, cette motion n'a plus aucun sens.

M. POMATTO aimerait préciser qu'il ne propose pas la délocalisation. Cependant, il y a des concierges qui n'habitent pas la commune mais qui font quand même très bien leur travail. L'invite 5 pose un problème. Le DIP a vu le bâtiment de l'Ancienne Mairie et est d'accord que ce bâtiment fonctionne comme école. Il n'a pas fait de remarque pour la création d'un appartement de concierge. Concernant l'école Place, il faudra voir si les plans sur lesquels la Commission travaille pourront être acceptés ou non par le Département. Il y a déjà eu toute une réflexion à ce sujet. Une décision a été prise et un rapport a été accepté à l'unanimité. Il a donc de la peine à comprendre cette invite n° 5.

M. JIMAJA remercie M. ORSINI pour sa remarque concernant les rapports entre le concierge et la sécurité. Cela fait partie de projets que les Verts ont défendus. Il faut savoir cependant que beaucoup de concierges habitent loin et que parfois il s'agit de sociétés. Ceci étant, il se demande à quoi cela sert de discuter de cette motion. Il vaut mieux qu'elle soit retirée et que le Conseil administratif travaille sur la base du règlement existant.

La Présidente demande aux groupes radical et libéral s'ils maintiennent leur motion, ce qui est le cas.

La Présidente demande aux personnes concernées de respecter l'article 43 relatif à l'abstention obligatoire du règlement du Conseil municipal.

*Mme GIROD quitte la salle.*

La Présidente met au vote cette motion, qui est refusée par **9 « oui », 10 « non » et 4 abstentions.**

*Mme Girod réintègre sa place.*

**12. RESOLUTIONS : Néant**

**13. COMMUNICATIONS ET DIVERS**

M. JIMAJA, en qualité de délégué du Conseil municipal, a assisté à l'assemblée générale du Judo Club. Le comité a été renouvelé et s'est réorganisé, en se dotant d'un trésorier et les services d'une fiduciaire comme vérificateurs des comptes.

M. EYA NCHAMA voudrait dire que personnellement, il est attristé de la sortie du Conseil municipal de MM. Georges MARGUET, Jean-Claude CUDRE et Calin SCHIAU. Ces trois personnalités ont beaucoup travaillé ces dernières années et ont fait des contributions de fond dans ce Conseil. Il respecte la volonté des Saconnésiens mais d'un point de vue individuel, il est attristé.

M. ORSINI informe qu'il est allé consulté le site Internet WIKIPEDIA. Pour Le Grand-Saconnex, les informations ne sont plus tout à fait à jour. Par contre, il y a un profil très complet de M. Cruz Melchor EYA NCHAMA, où l'on peut apprendre qu'il a été la première personne de couleur à atteindre un cénacle législatif en Suisse. Il tenait à le féliciter car il ne le savait pas.

M. ECKERT avait fait il y a quelques années une proposition pour que le Conseil municipal se positionne d'une façon ou d'une autre contre l'accord qui existe entre l'agence pour l'énergie atomique et l'Organisation Mondiale de la Santé, qui avait été refusé à une courte longueur. Actuellement, l'OMS se demande ce qu'elle va bien pouvoir faire en cas de radiation importante en provenance du Japon. Les gens qui essaient de dénoncer cet accord sont toujours devant l'OMS depuis trois ans et il veut mentionner sa solidarité avec ces personnes. D'essayer de prétendre qu'il n'y a pas de relation entre ce qui peut se passer dans certaines centrales nucléaires et la santé est juste malhonnête.

M. FAVRE invite le public à venir soutenir les Conseillers municipaux à la Course pédestre de Bernex, le 16 avril prochain.

Mme BÖHLER donne quelques informations sur la manifestation du 2 avril prochain qui fêtera la fin des constructions de logements au Pommier. Le programme complet sera envoyé prochainement à tous les Conseillers municipaux.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 22h30.

Le Secrétaire

La Présidente

Michel POMATTO

Catherine JEANDET

Ann. ment.